



# Un lieu de mémoire pour les victimes du national-socialisme doit voir le jour à Berne

Berne, 26.04.2023 - Le Conseil fédéral s'engage pour que les victimes des persécutions nazies et de l'Holocauste ne tombent pas dans l'oubli. Lors de sa séance du 26 avril, il a donc accordé 2,5 millions de francs pour la réalisation d'un lieu de mémoire pour les victimes du national-socialisme. Le mémorial doit être érigé dans la ville de Berne et être accessible à tous. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été chargé d'élaborer d'ici l'été 2023 une convention de collaboration correspondante avec la ville de Berne.

La demande de créer en Suisse un lieu de mémoire pour les victimes du nazisme remonte à deux motions déposées en 2021 (Mo. Heer 21.3181 et Mo. Jositsch 21.3172). Le Conseil fédéral estime qu'il est important de maintenir en vie le souvenir des conséquences du national-socialisme, notamment de l'Holocauste et du sort des six millions de Juifs tués et de toutes les autres victimes du régime national-socialiste. Cela est particulièrement important aujourd'hui, car il ne reste pratiquement plus de survivants ni de témoins et que la relativisation de l'Holocauste et l'antisémitisme augmentent à nouveau.

## Lieu de mémoire dans la ville de Berne

Au cours des derniers mois, le DFAE a mené des discussions avec divers groupes et institutions intéressés afin de trouver un site possible pour le lieu de mémoire. Finalement, un partenaire idéal a pu être trouvé avec la ville de Berne pour la réalisation du mémorial. Le lieu de mémoire doit être créé à un emplacement central de la ville de Berne, accessible à tous. La Confédération participe à la conception, au concours public et à la réalisation du lieu de mémoire à hauteur de 2,5 millions de francs. La ville de Berne sera responsable de l'entretien du mémorial.

## Un signe important

En réalisant un lieu de mémoire, la Confédération et la ville de Berne donnent un signal contre le génocide, l'antisémitisme et le racisme et pour la démocratie, l'État de droit, la liberté et les droits individuels fondamentaux. Le lieu de mémoire doit en outre encourager l'échange et le débat et avoir un impact au-delà des frontières nationales.

Le Conseil fédéral soutient également, en collaboration avec le canton de Saint-Gall, la planification et la réalisation d'un lieu national transfrontalier de médiation et de mise en réseau. Le DFAE a été chargé de proposer au Conseil fédéral, d'ici la fin de l'année, des options pour le cofinancement d'un projet national à Saint-Gall.

Adresse pour les demandes de précisions  
pour de plus amples informations :

Communication DFAE

Tél. +41 58 462 31 53

Tél. service de presse +41 58 460 55 55

[kommunikation@eda.admin.ch](mailto:kommunikation@eda.admin.ch)